



Mécanisme de coordination des programmes et projets Togo - SNU

UNCT - TOGO

Février 2009



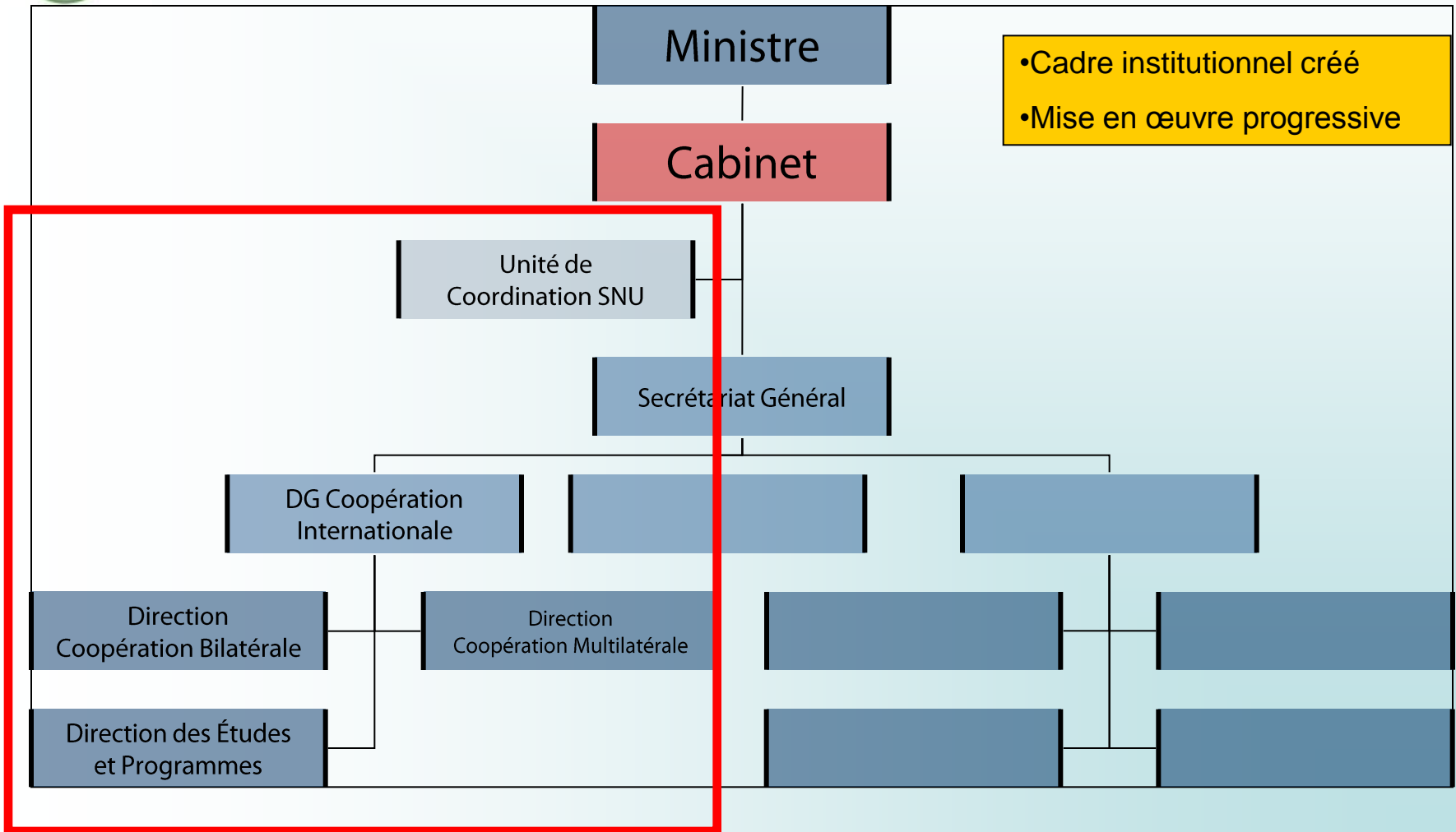
Contexte juridique



- Conventions et accords internationaux
 - Sommet du Millénaire(2000)
 - ☐ 8 OMD
 - ☐ 48 indicateurs
 - Déclaration de Paris (2005): 5 grands principes
 - ☐ Appropriation
 - ☐ Alignement
 - ☐ Harmonisation
 - ☐ Gestion axée sur les résultats
 - ☐ Responsabilité mutuelle
- Accords de Coopération signés entre le Gouvernement et les partenaires en développement



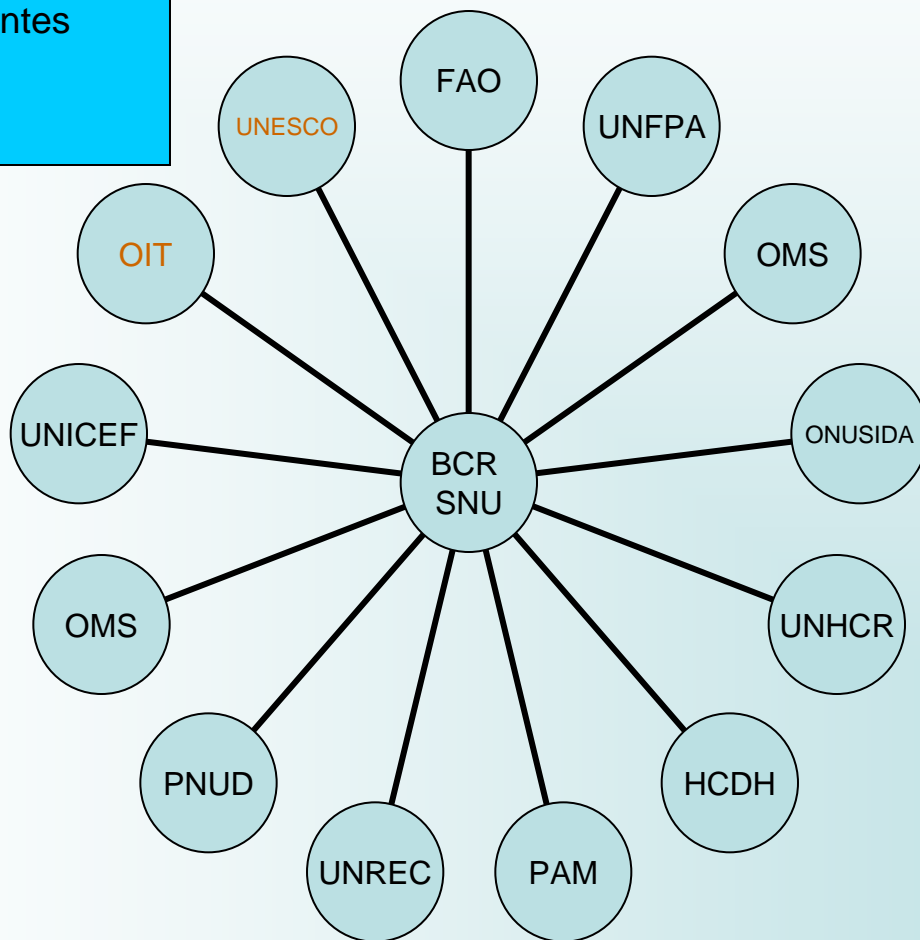
Coordination au niveau du Gouvernement (MCDAT)



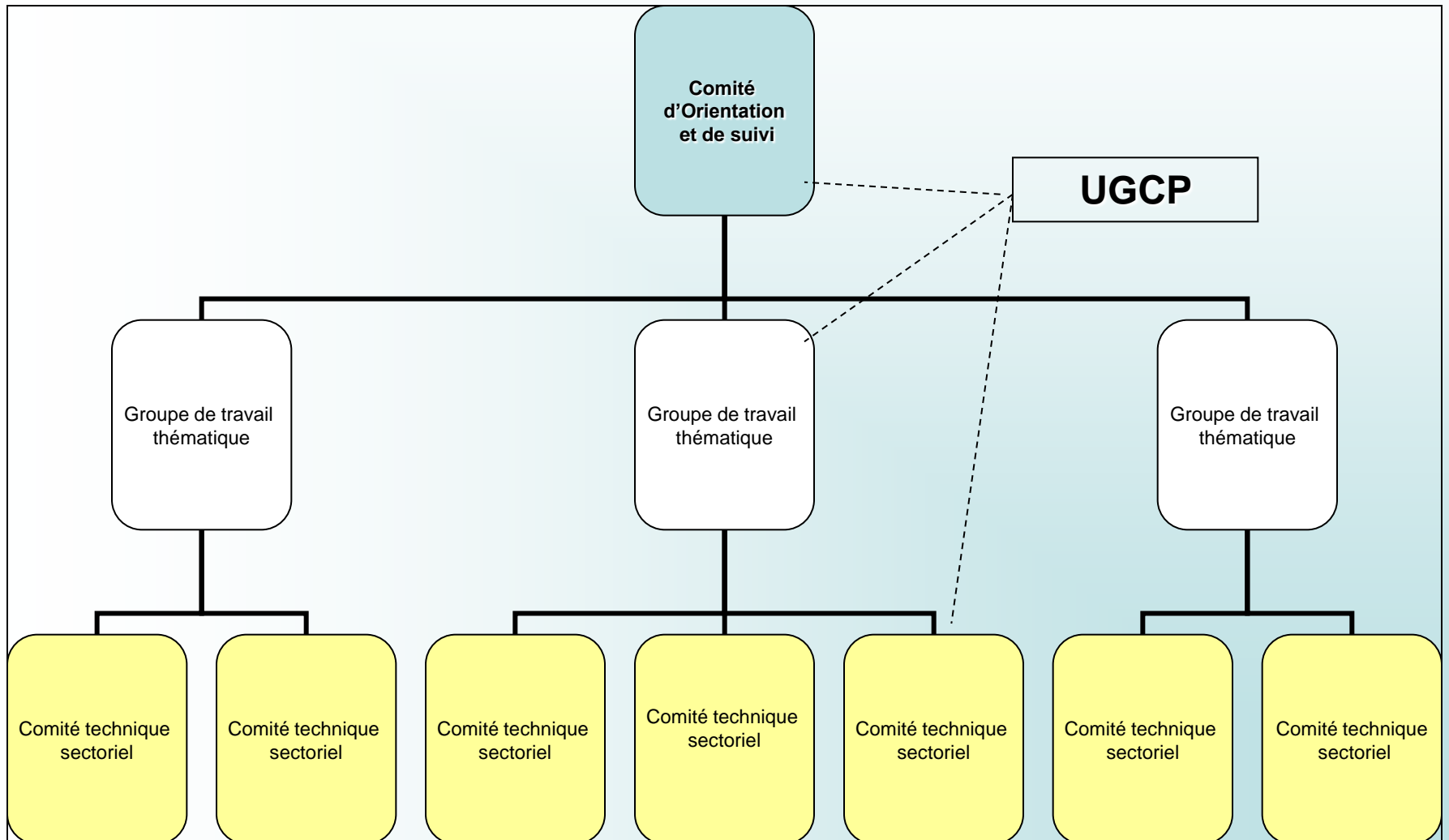


Agences SNU au Togo

- 11 Agences résidentes
- 2 non résidentes



Mécanisme de coordination



Comité d'Orientation et de suivi

Composition

- Ministre de la Coopération, du Développement et de l'Aménagement du Territoire
- Ministres ayant au sein de leur département des programmes et projets sectoriels,
- Coordonnateur Résident du SNU
- Représentants des Agences SNU

• Rencontre annuelle

Fonctions

- donner les orientations stratégiques en matière de coordination et de suivi conjoints des interventions dans le cadre de la mise en œuvre de l'UNDAF ;
- statuer sur le développement des initiatives de partenariats sur la base des engagements mutuels, et résoudre les conflits et litiges majeurs en découlant ;
- statuer sur les plans de travail consolidés et les budgets annuels ;
- autoriser les budgets de la cellule de suivi – évaluation, des différents programmes, des études et évaluations conjointes, et approuver les rapports d'activités et de revues annuels ;
- veiller aux synergies et complémentarités entre les trois axes et entre les projets et programmes.



Groupe de travail thématique

Composition

- Directeurs / Secrétaires Généraux
- Représentants Adjointes des Agences SNU
- **3 rencontres annuelles**

Fonctions

- assurer la coordination et le suivi régulier des interventions dans chacun des trois domaines thématiques ;
- préparer et suivre les PTA consolidés par domaine ou axe stratégique ;
- vérifier la conformité et la cohérence de chaque axe stratégique avec les priorités nationales ;
- veiller à la bonne exécution des interventions et la mise en œuvre des programmes ;
- veiller à la réalisation des revues à mi-parcours et annuelles ainsi que l'élaboration des plans de travail annuels ;
- fournir des informations nécessaires aux réunions du COS.



Comité technique sectoriel



Composition

- Personnel technique
Gouvernement
- Chargé(e)s de
programmes SNU
- **> 4 rencontres
annuelles**

Fonctions

- élaborer les plans d'actions et de travail sectoriels ;
- assurer la coordination et le suivi régulier des interventions dans leur domaine spécifique;
- préparer et suivre l'exécution des PTA dans leur secteur ;
- s'assurer de la bonne exécution des interventions ;
- assurer le renforcement des capacités nationales après identifications des divers déficits ;
- fournir des informations nécessaires aux réunions des GTT



MERCI!
THANK YOU!

